Nations Unies S/2010/658

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1939 (2010), dans laquelle le Conseil de sécurité, donnant suite à la demande du Gouvernement népalais et à la recommandation du Secrétaire général, a reconduit une dernière fois le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) jusqu'au 15 janvier 2011. La MINUNEP est une mission politique spéciale qui a été créée en 2007 et mandatée pour surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'armée népalaise et du Parti communiste népalais (maoïste) (PCN-M), désormais rebaptisé le Parti communiste unifié népalais-maoïste (PCUN-M). Le présent rapport fait le bilan des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et de l'exécution du mandat de la MINUNEP depuis la présentation de mon dernier rapport au Conseil de sécurité, en date du 2 septembre 2010 (S/2010/453).

II. Progrès du processus de paix

2. Malgré leurs efforts soutenus, les parties n'ont accompli que des progrès limités dans le cadre du processus de paix, durant la période à l'examen. Les pourparlers, bien que sporadiques, se sont intensifiés, mais il reste à prendre plusieurs décisions politiques qui permettraient d'accélérer la réalisation des principales tâches liées au processus de paix, notamment concernant l'avenir des deux armées et la promulgation de la constitution. Plusieurs décisions de procédure ont été prises eu égard à la création et au fonctionnement du secrétariat du Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste, et une équipe spéciale de haut niveau a été constituée en vue de régler les points litigieux soulevés lors de la rédaction de la constitution.

3. La réalisation de progrès notables s'est heurtée à la méfiance constante entre les principaux partis politiques et à l'impasse qui en a résulté, le principal problème étant la question non réglée de la formation d'un nouveau gouvernement après la démission du Premier Ministre, Madhav Kumar Nepal, le 30 juin 2010. Les partis n'ont pas pu s'entendre sur le choix d'un nouveau premier ministre après 16 tours de scrutin au Parlement provisoire. Ils ont examiné des modalités de partage du pouvoir, sans parvenir jusqu'ici à un accord. Même si l'on voit se dessiner les

Merci de recycler

grands paramètres d'un possible accord sur les principales questions en suspens, il faut encore s'accorder sur le séquençage de la mise en œuvre.

4. Les partis affirment qu'ils cherchent à parvenir à un consensus en vue de débloquer l'impasse mais, dans la pratique, ils ont eu du mal à se démarquer de leurs positions arrêtées. Le Congrès népalais a maintenu son candidat, Ram Chandra Poudel, au poste de premier ministre, malgré 16 tours de scrutin défavorables à l'Assemblée constituante où il était le seul candidat en lice dans 9 d'entre eux. L'UML a maintenu sa position de neutralité et le PCUN-M s'est opposé à la candidature de M. Poudel, rendant ainsi improbable toute possibilité d'obtenir la majorité nécessaire en l'absence d'un règlement politique.

5. L'acceptation du PCUN-M de ne pas bloquer la présentation par le Gouvernement d'un budget de base a tourné court le 19 novembre, lorsque le Gouvernement a présenté un budget complet. Les membres du parti ont réagi en malmenant physiquement le Ministre des finances au Parlement. Par la suite, le Président a suspendu les séances du Parlement sur la recommandation du Premier Ministre provisoire, et le budget a été approuvé par décret. L'opposition a contesté le fait que le gouvernement provisoire puisse associer le Président à cette question. La suspension du Parlement soulève aussi des questions quant à l'élection future du Premier Ministre et à l'exécution du budget. Le 12 décembre, le PCUN-M et d'autres petites formations ont officiellement prié le Président de convoquer la Chambre. Dans une déclaration publique, le Premier Ministre a déclaré que la Chambre ne serait à nouveau convoquée que lorsque l'impasse politique aurait été surmontée.

6. À la fin de septembre, à la première convention générale du Congrès népalais organisée depuis 2005, Sushil Koirala a été élu président du parti, succédant à feu Girija Prasad Koirala, après une bataille serrée avec l'ancien Premier Ministre, Sher Bahadur Deuba. Le plénum du Comité central du PCUN-M s'est achevé le 26 novembre, la direction présentant un front uni sans avoir, semble-t-il, réglé de profondes dissensions internes. S'il est vrai qu'il est énoncé dans le document final que le processus de paix et la rédaction de la constitution sont les deux objectifs prioritaires du parti, la préparation d'une « révolte populaire » en cas d'échec du processus y est aussi évoquée. Bon nombre de membres de l'armée maoïste ont assisté au plénum, alors que la MINUNEP avait estimé que cela était contraire à l'esprit des accords de paix.

7. La MINUNEP s'est efforcée d'obtenir, et attend de recevoir, des partis des précisions sur la portée du « gentlemen's agreement » tacite, qui porte apparemment sur la question du cantonnement de l'armée népalaise et l'exécution de ses responsabilités nationales. L'accord aura donc une incidence sur la surveillance des armes et du personnel armé par la MINUNEP.

8. La MINUNEP a poursuivi ses efforts en vue de garantir le retrait en bon ordre de la Mission, le 15 janvier 2011, en collaborant plus étroitement avec les parties concernées sur la question de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste et sur d'autres mécanismes de surveillance. Elle a continué à inviter les parties à examiner les questions liées à la mise en œuvre de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées et aux activités futures du Comité conjoint de coordination de la surveillance.

9. Comme suite à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, s'est rendu au Népal en octobre et y est retourné en décembre en vue d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. Lors des entretiens qu'il a eus avec divers interlocuteurs, il a engagé les partis à conclure les accords politiques nécessaires pour régler les questions en suspens, en commençant par l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste avant le départ de la MINUNEP.

A. Rédaction de la constitution

10. L'équipe spéciale de haut niveau conduite par le dirigeant du PCUN-M, Pushpa Kamal Dahal, a trouvé un accord sur plus de la moitié des 210 questions en suspens se rapportant à la nouvelle constitution, en particulier la structure fédérale au niveau des provinces, l'utilisation des langues officielles aux niveaux fédéral et provincial, la citoyenneté, et l'appareil judiciaire. Certaines questions qui revêtent une importance fondamentale comme, par exemple, les formes que prendront le Gouvernement et la structure fédérale, n'ont toujours pas été réglées. Les parties ont décidé de ne pas proroger le mandat de l'équipe spéciale, qui vient à expiration le 11 décembre.

11. Le Comité constitutionnel n'a pas été en mesure de respecter le délai fixé au 17 novembre pour établir un premier projet de constitution, ce qui contribue à susciter des craintes quant à sa promulgation, qui est prévue le 28 mai 2011.

B. Intégration et réinsertion des membres de l'armée maoïste

12. Le Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste a constitué un secrétariat comprenant les anciens membres du comité technique ainsi qu'un représentant de chacune des forces de sécurité et de l'armée maoïste. Il a ensuite nommé un coordonnateur du secrétariat. Aucune décision n'a été prise sur le nombre de membres de l'armée maoïste qui doivent être intégrés dans les forces de sécurité, sur les conditions ou les modalités d'entrée, ou sur les dispositifs d'aide mis en place à l'intention des candidats à la réinsertion.

13. À la demande du Comité spécial, la MINUNEP a fourni au Ministère de la paix et de la reconstruction des données sur les membres de l'armée maoïste dont le statut a été vérifié. Le secrétariat propose de recueillir d'autres informations ainsi que des renseignements sur les préférences des candidats pour l'intégration, la réinsertion ou le « départ volontaire » assorti d'une aide financière, en menant une enquête auprès du personnel armé cantonné.

14. Lorsque le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu au Népal au début de décembre, le coordonnateur du secrétariat a présenté les grandes lignes d'un plan de six semaines en vue de recruter et de déployer des équipes de liaison dans tous les cantonnements, et afin d'assurer le transfert des attributions préalables de la MINUNEP en matière de surveillance. Ce plan n'a pas été élaboré de façon détaillée et doit encore être approuvé par le PCUN-M. Le Comité spécial a aussi affirmé qu'il pourrait assurer la supervision de l'armée maoïste dans les deux semaines suivant l'adoption des décisions politiques nécessaires et regrouper les

effectifs en fonction de leur préférence pour l'intégration, la réinsertion ou le départ volontaire dans un nouveau délai de 45 à 60 jours.

C. Autres problèmes rencontrés dans le cadre du processus de paix

15. La situation en matière de sécurité dans le Teraï demeure précaire, des informations persistantes faisant état de meurtres ou d'enlèvements par des groupes criminels ou armés. Ces incidents ont surtout visé des hommes d'affaires et parfois de jeunes enfants et ont été le plus souvent commis en vue d'obtenir une rançon. Dans un incident particulièrement violent qui s'est produit au début d'octobre, deux écoliers ont été enlevés et tués près de Nepalgunj, ce qui a donné lieu à des manifestations spontanées et à des affrontements sporadiques. Par ailleurs, des jeunes ont été grièvement blessés et plusieurs autres ont trouvé la mort dans des altercations entre des organisations de jeunes affiliées à des partis politiques.

16. Encourager à nouveau des politiques identitaires pourrait susciter des tensions, à l'approche de la promulgation de la nouvelle constitution. Les partis madheshi se disent depuis longtemps frustrés d'avoir été exclus du dialogue sur la formation d'un gouvernement. Plus récemment, ils ont résisté aux efforts faits par la Commission électorale pour actualiser la liste des électeurs en utilisant les cartes de citoyenneté, affirmant que cette formule aurait pour effet d'exclure plus de trois millions de citoyens népalais madeshi. Les petites formations craignent que l'utilisation d'autres documents d'identification pour enregistrer les électeurs mette en danger la sécurité nationale en autorisant par inadvertance des étrangers à voter. Le 2 novembre, la Commission électorale a apporté des modifications à ses directives relatives à l'inscription des électeurs pour leur permettre d'utiliser d'autres documents. Mais, le 25 novembre, la Cour suprême a ordonné, à titre conservatoire, à la Commission de suspendre l'enregistrement des électeurs munis d'un document autre que la carte de citoyenneté.

III. Activité de la Mission des Nations Unies au Népal

A. Surveillance des armements

17. Le Bureau de surveillance des armements a continué de surveiller le respect par l'armée népalaise et l'armée maoïste de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées, en assurant la surveillance 24 heures sur 24 des sites de stockage des armes de l'armée népalaise et des aires de stockage des armes dans les sept principaux cantonnements de l'armée maoïste. Les contrôleurs ont effectué régulièrement des visites des sites de cantonnement secondaires et mené d'autres opérations dans le cadre d'équipes mobiles.

18. Au cours de la période à l'examen, le Comité conjoint de coordination de la surveillance a tenu 5 réunions et examiné 15 allégations de violations. Trois de ces affaires ont été réglées, une a été classée et 11 sont en cours d'instruction.

B. Protection de l'enfance

19. La MINUNEP a continué de dispenser des conseils au Haut- Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la mise en œuvre des programmes de réinsertion des membres de l'armée maoïste exclus de l'intégration dans l'armée parce que mineurs, ainsi qu'un appui au mécanisme de surveillance de la conformité au plan d'action de démobilisation mis en place par l'ONU. La Mission a pris l'initiative d'organiser la visite au Népal du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, du 21 au 26 novembre, qui était la première visite effectuée par le Groupe sur le terrain. Ses membres ont évalué les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour apporter une protection aux enfants touchés par le conflit, en prêtant une attention particulière au Plan d'action pour la démobilisation des membres de l'armée maoïste exclus de l'armée, signé en décembre 2009.

C. Affaires politiques

20. Le Bureau des affaires politiques a continué de suivre, d'analyser et de notifier les répercussions de la situation politique d'ensemble, notamment la dynamique des relations entre partis politiques, le rôle des groupes traditionnellement marginalisés et les travaux de l'Assemblée constituante, ainsi que d'aider les responsables de la Mission à soutenir ce processus.

D. Information

21. Le Groupe de l'information et de la traduction a continué de suivre les activités des médias et de dialoguer avec eux, pour diffuser des produits relatifs aux activités de la Mission et rétablir la vérité sur toute une série de questions.

E. Sûreté et sécurité

22. La situation en matière de sécurité est demeurée relativement calme dans l'ensemble du pays, hormis des cas d'extorsion et la mise à feu d'engins explosifs improvisés, le plus souvent, par des groupes armés opérant dans le Teraï. Aucune menace directe visant le personnel ou les biens de l'ONU n'a été enregistrée durant la période à l'examen.

F. Appui à la Mission

23. La composante appui à la Mission a continué d'appuyer les activités de la MINUNEP dans toute la zone d'opérations et a mené les préparatifs en vue du retrait de la Mission, comme prévu dans le plan de liquidation approuvé. Ces activités portent actuellement sur la liquidation des biens et la planification préalable du retrait des contrôleurs des armements des sites de cantonnement. La Mission a aussi informé les ambassades établies à Katmandou, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies sur les compétences du personnel et organisé une visite du Département de l'appui aux missions en vue

d'examiner certaines questions liées aux affectations. Le 29 novembre 2010, 254 membres du personnel sur un effectif autorisé de 278 étaient déployés dans la zone de la Mission. Sur les 182 membres du personnel civil, 29,12 % sont des femmes.

IV. Droits de l'homme

24. Aucun progrès sensible n'a été enregistré en ce qui concerne la lutte contre l'impunité et la mise en jeu de la responsabilité des auteurs de violations des droits de l'homme commises pendant ou après le conflit. En septembre, le PCUN-M a suspendu de son comité central un commandant de l'armée maoïste faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour sa participation présumée au meurtre d'un homme d'affaires, Ram Hari Shrestha, perpétré en 2008, et son implication dans le trafic d'un produit médicinal traditionnel. La durée de la suspension est de trois mois et il est difficile de savoir si le commandant a gardé son grade au sein de l'armée maoïste.

25. Contrairement aux décisions que rendent la Cour suprême et d'autres juridictions inférieures, des voix se sont fait entendre dans certains milieux politiques pour demander que des enquêtes soient ouvertes sur les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire qui auraient été commises durant le conflit et que ces affaires soient jugées, en attendant la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'Accord de paix global. Des projets de loi portant création de ces mécanismes ont été déposés au Parlement en février 2010 mais sont en instance devant le comité législatif, et ces textes ne confèrent pas, sous leur forme actuelle, de pouvoir de poursuite, ni n'autorisent le renvoi direct des dossiers au système judiciaire.

26. En septembre, le bureau du HCDH au Népal a publié un récapitulatif des préoccupations, intitulé « Investigating Allegations of Extra-Judicial Killings in the Terai » (Enquêtes sur des accusations d'assassinats extrajudiciaires dans le Teraï), qui décrit 39 incidents survenus dans la région qui ont entraîné la mort de 57 personnes entre janvier 2008 et juin 2010. Dans tous ces cas, des accusations crédibles d'usage excessif de la force par les services de sécurité ont été portées.

27. Dans le cadre de l'accord qu'il a conclu avec le Gouvernement, le bureau du HCDH au Népal fermera progressivement ses bureaux régionaux d'ici à la fin de l'année, mais continuera à mener des activités de terrain dans l'ensemble du pays.

V. Coordination de l'équipe de pays des Nations Unies

28. L'incertitude politique a continué de peser sur les activités de développement menées au Népal. Le budget de 2011 a été publié par arrêté du 20 novembre, après plus de quatre mois de retard, et doit encore être approuvé par le Parlement provisoire. Les longs retards et les questions entourant l'adoption du budget ont eu une incidence sur les recettes et les dépenses, de même que sur les prévisions en matière d'investissements.

29. Tout au long de la période considérée, le PNUD a concouru de manière suivie à l'enregistrement des électeurs. Près de 1,3 million d'électeurs ont ainsi pu

s'inscrire à la fin de 2010 et plus de 12 autres millions devraient le faire d'ici à la mi-2011.

30. Grâce au projet interorganismes de réinsertion, qui est géré par l'UNICEF, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation internationale du Travail, 4 008 soldats exclus par le processus de vérification parce que mineurs ou recrues de fraîche date, qui ont été démobilisés de l'armée maoïste en février 2010, ont continué de recevoir une aide visant à faciliter leur réinsertion socioéconomique. Plus de 1 800 d'entre eux ont été conseillés sur les possibilités qui leur sont offertes à cet égard, plus de 420 ont suivi une formation et plus de 100 autres ont reçu un diplôme qui leur permet de toucher un salaire lucratif ou de créer leur propre emploi. Le pourcentage de femmes dans chaque catégorie est de 33 %, 27 % et 40 %, respectivement.

31. L'équipe de lutte antimines de l'ONU a continué de prêter son concours au Gouvernement dans les domaines de la coordination, du déminage, de la sensibilisation aux risques, de l'aide aux victimes et de la mobilisation. À l'heure actuelle, sur les 53 champs de mines, 33 ont été déminés par des équipes de démineurs de l'armée népalaise grâce à un appui technique de l'équipe et les travaux de déminage des 20 autres champs de mines ont démarré en octobre 2010.

32. En 2010, sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies et en consultation avec le Gouvernement et les partenaires locaux, les partenaires de développement du Népal et l'équipe de pays des Nations Unies ont formulé une stratégie pour la paix et le développement. Cette stratégie, qui doit être lancée en janvier 2011, offre un cadre pour l'octroi d'une aide des partenaires de développement à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et vise à améliorer l'efficacité de l'aide et à éviter les doubles emplois, les insuffisances et les occasions manquées, qui sont souvent considérés comme des risques pour les efforts de consolidation de la paix dans les situations de transition.

33. Malgré le regain d'intérêt pour les projets de développement à plus long terme, l'impasse politique laisse des besoins insatisfaits et de gros points faibles en suspens. D'après le Programme alimentaire mondial, en 2010, le nombre de personnes menacées par l'insécurité alimentaire dans les zones rurales oscillait entre 3,2 millions et 3,5 millions de personnes, soit environ 16 % de la population rurale, dont 1,6 million reçoivent une assistance de l'ONU. Par ailleurs, chaque année, les inondations et les glissements de terrain pendant la période de la mousson touchent des centaines et parfois des dizaines de milliers de personnes. Bien que le Gouvernement se soit doté de moyens accrus ces dernières années, la collaboration aux fins d'améliorer les capacités de préparation et d'intervention marque le pas. Il faut adopter de nouvelles mesures à moyen et à long terme pour réduire la vulnérabilité et répondre au besoin d'aide humanitaire.

VI. Observations

34. Le processus de paix au Népal est à un stade critique. Cette initiative, qui a été lancée il y a un peu plus de cinq ans avec la signature de l'Accord en 12 points en novembre 2005, a été consolidée dans l'Accord de paix global un an plus tard, ainsi que dans des accords ultérieurs et des mesures constitutionnelles, législatives et politiques, et a ouvert la voie à des réformes politiques et sociales d'envergure. L'ONU s'enorgueillit d'avoir apporté sa contribution à ce processus national de

diverses manières. Non seulement la Mission a été déployée en un temps record après la signature de l'Accord de paix global mais l'Organisation a aussi aidé les partis à négocier l'accord sur le contrôle des armements, qui a servi de base pour assurer le contrôle des deux armées et de leurs armements et a fourni un mécanisme de règlement des différends et de renforcement de la confiance. L'ONU a aussi apporté une aide non négligeable aux autorités nationales en organisant l'élection historique de l'Assemblée constituante. Mais le Népal a encore du chemin à parcourir pour parvenir à une paix durable, et l'impasse politique prolongée qui a freiné la réalisation de progrès est devenue un sujet de préoccupation croissant pour les Népalais et la communauté internationale, tout comme les calendriers et les délais arrêtés pour les mois à venir.

35. Bien que le Gouvernement et les maoïstes aient confirmé en septembre 2010 que les tâches restant à accomplir dans le cadre du processus de paix seraient en grande partie achevées à la mi-janvier 2011, ces affirmations se sont jusqu'ici révélées illusoires. Malgré une intensification des efforts, qui ont notamment abouti à la tenue de pourparlers de haut niveau durant la première moitié de novembre, il y a eu peu de débats structurés. Le pays est dirigé par un gouvernement provisoire depuis six mois, les partis étant dans l'incapacité de s'entendre sur le choix d'un dirigeant et la formation d'un nouveau gouvernement. Le processus de paix continue de se heurter à bien des défis, en tout premier lieu, la promulgation d'une nouvelle constitution avant la date limite, reportée au 28 mai 2011, et l'intégration au sein des forces de sécurité ou la réinsertion dans la société d'environ 19 000 soldats de l'armée maoïste.

36. Plusieurs autres engagements énoncés dans l'Accord de paix global et dans la constitution provisoire doivent encore être réalisés, et il faut empêcher que naissent les germes des conflits qui pourraient éclater si les attentes restent insatisfaites. La polarisation et les dissensions à l'intérieur des partis politiques et entre eux, de même que la méfiance qui en résulte, sont largement responsables de ce blocage. Ces divergences ne sont pas insurmontables. Les partis peuvent et doivent trouver un moyen de sortir de cette situation. Ils ont par le passé fait d'importants compromis et devront bientôt en faire d'autres. Aucun d'entre eux ne peut se permettre de compromettre gravement l'ensemble du processus et de réduire à néant les fruits de leurs durs travaux. Nul ne peut s'attendre à gagner aux dépens des autres.

37. Tout au long de 2010, les partis ont montré qu'ils pouvaient conclure des accords sur certaines questions, plus récemment par l'entremise de l'équipe spéciale de haut niveau chargée de la nouvelle constitution, et au début de l'année, sur les questions de la reconduction de l'Assemblée constituante et de la démobilisation des membres de l'armée maoïste exclus par le processus de vérification. Il reste encore du temps aux partis pour réaliser les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de paix et améliorer leur dynamique politique. Cela tient en grande partie à leur capacité et leur volonté de prendre de nouvelles mesures, de faire les compromis nécessaires et de répondre au besoin reconnu de politiques consensuelles. Il est impératif que tous les partis politiques se concentrent sur les intérêts à long terme du pays et du peuple népalais, plutôt que sur leurs intérêts partisans. Le succès du processus de paix dépend entièrement de la réaffirmation par les partis de leur responsabilité collective et de la manifestation concrète de leur capacité de trouver des compromis dans l'intérêt supérieur de la nation.

38. Des progrès rapides s'imposent pour assurer l'intégration ou la réinsertion des membres de l'armée maoïste d'une manière acceptable pour tous, progrès que l'ONU aurait souhaité voir avant le départ de la MINUNEP afin d'éviter qu'un vide se crée. De même, aucun progrès n'a été enregistré concernant l'engagement parallèle pris en vue de déterminer les effectifs nécessaires de l'armée et d'en démocratiser les rangs. Ainsi que les partis l'ont reconnu, cette question aussi est décisive pour la stabilité future du Népal. Mon Représentant a demandé des précisions sur l'état de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées et sur le Comité conjoint de coordination de la surveillance, qui constituent respectivement la base des dispositions à prendre en matière de contrôle des armements et un précieux mécanisme de règlement des conflits. Toutefois, à ce stade, les partis n'ont toujours pas adopté un plan convenu pour des mesures de suivi du contrôle des armements et du personnel armé. En l'absence d'un accord politique plus large, cela est préoccupant.

39. À la demande du Gouvernement népalais, le Conseil de sécurité a décidé, le 15 septembre 2010, que le mandat actuel de la MINUNEP prendrait fin le 15 janvier 2011. La MINUNEP a été créée pour être une mission à court terme. Son mandat, qui consiste à appuyer le processus électoral et à assurer le contrôle de la gestion des armes et des armées, était prévu comme un arrangement transitoire. En l'absence d'un accord sur l'avenir des ex-membres de l'armée maoïste, qui doit être conclu grâce au dialogue et à des compromis, le mandat de la Mission a été reconduit à plusieurs reprises, à la demande des parties, pendant deux ans et demi, après l'élection de l'Assemblée constituante. Outre ses fonctions de surveillance, la MINUNEP a joué un rôle constructif, compte tenu des difficultés qui ont freiné le processus de paix durant la période considérée. Elle avait pourtant un mandat limité, qui ne lui permettait pas de jouer un rôle plus actif dans le règlement des problèmes politiques rencontrés dans le cadre du processus de paix. Le processus de paix restant incomplet et, compte tenu du flou entourant les dispositions relatives à la supervision, l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste, les conditions optimales n'ont pas encore été réunies pour permettre le départ de la MINUNEP. Mais, par ailleurs, il apparaît clairement qu'il serait vain de continuer à proroger indéfiniment son mandat en l'absence de progrès concrets réalisés par les partis sur les problèmes politiques.

40. L'ONU a toujours insisté sur la souveraineté du Népal et le contrôle de son propre processus de paix. Comme par le passé, l'Organisation continuera d'apporter son appui à la recherche d'une paix durable au Népal, et j'entends rester mobilisé et suivre de près tous les faits nouveaux qui surviendront dans le cadre du processus de paix, en tenant au besoin le Conseil de sécurité informé. Je suis certain que le Conseil continuera à s'intéresser au succès du processus et se tiendra prêt à répondre aux besoins à cet égard, si nécessaire. Les entités des Nations Unies au Népal participeront à la réinsertion des membres de l'armée maoïste lorsque le moment viendra et continueront de prêter leur concours à la rédaction d'une constitution et concernant les nombreux aspects à moyen et à long terme de la consolidation de la paix.

41. J'ai confiance que les avancées réalisées dans le processus de paix au Népal, entreprise sans précédent, ne seront pas réduites à néant, et j'engage tous les partis à ne ménager aucun effort pour préserver ces acquis, mener à bien le processus de paix et garantir la stabilité démocratique du pays. Ces processus ne sont jamais faciles, pourtant, le Népal a géré son propre processus de paix en faisant preuve

d'une meilleure volonté et d'une plus grande fermeté que nombre d'autres pays qui sortaient également d'un conflit.

42. Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité et les représentants des autres États Membres pour le soutien infaillible qu'ils apportent au Népal, ainsi que les Nations Unies pour leurs efforts consentis en faveur du processus de paix dans le pays. Je remercie également ma Représentante, M^me^ Karin Landgren, ses prédécesseurs et ses collaborateurs, ainsi que l'ensemble des organisations partenaires au Népal, de leurs efforts dévoués.